



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 AOÛT 2022

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 7
De votants : 8

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : Mme DUBRULLE Perrine, M. KWASEBART Michel (procuration à M. Julien BELLENGIER), M. BUQUET Christian, LALY Olivier.

Secrétaire : Mme DUBOIS Gaëlle

2022/22

OBJET :
**Demande de subventions
aménagement du
complexe sportif**

Au cours de la séance, Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de requalification globale du complexe sportif qui s'échelonne tout au long du mandat, une première étape a été franchie en 2021 avec la création du city-stade. L'année 2022 a été mise à profit pour étudier les possibilités de reconversion paysagère et écologique du city-stade par les étudiants de la licence professionnelle « aménagement paysager et gestion différenciée ». Dans ce cadre, il est notamment prévu de nouveaux aménagements pour requalifier le site : arbustes et arbres locaux, massifs floraux, paysagement, mobiliers urbains et aire de jeux, vidéoprotection.

Le conseil régional et le Conseil Départemental et l'intercommunalité sont susceptibles de soutenir cette réalisation visant à favoriser le cadre de vie des Bernevillois. À ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer des demandes de subventions

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès :

- du Conseil Départemental au titre du FIEET et du FARDA
- du Conseil Régional au titre du plan 1 million d'arbres
- de la Communauté de Communes au titre du fonds de concours
- de partenaires pouvant accompagner ce projet.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

le

24 août 2022

et que la convocation du Conseil avait été faite le

17 août 2022